

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 2 décembre 2023</p>
<p><u>Réf</u> : 23119 <u>OBJET</u> : ACQUISITION PARCELLES D 269 ET D 270 – BOUCLE D'ARDENT AUX CONSORTS LANVERS</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André <u>Absents ou excusés</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des deux parcelles, cadastrées section D N° 269 pour une surface de 635m² et N° 270 pour une surface de 534m², appartenant aux consorts LANVERS Pierre, Jean-François et Valérie.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

635m² X 6,00€ = 3810,00€

534m² X 6,00€ = 3204,00€ , soit un montant total de : **7.014,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles D N° 269 et D N° 270, pour une surface totale 1169m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 1169 m2 X 6.00 € = **7014,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire,
Mme SIBIL Christine

Sibil

Le Maire,
DENNE Jean-Claude

